



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question au Gouvernement n° 3233

Texte de la question

INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Yves Bur, pour le groupe UMP.

M. Yves Bur. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, le décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est entré en vigueur. Ce choix, attendu et soutenu par une très grande majorité de Français, y compris des fumeurs, illustre le souci du Gouvernement et de notre majorité de privilégier la santé publique pour mieux protéger la santé et le bien-être de nos concitoyens.

M. Maxime Gremetz. Interdisez l'alcool !

M. Yves Bur. Malgré les craintes inspirées pour une large part par les industriels du tabac, les Français ont adhéré naturellement à cette mesure, qui leur offre une nouvelle liberté de respirer un air plus sain.

Comme en matière de sécurité routière, les Français sont capables de changer leur comportement pour sauver des vies. Ce succès témoigne de leur sens de la responsabilité et de leur désir de se respecter les uns les autres.

Comment interprétez-vous, monsieur le ministre, cette réussite, qui est une victoire pour la santé publique...

M. Maxime Gremetz. N'allez pas trop vite !

M. Yves Bur. ...et quelles conséquences en tirez-vous pour l'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités. (" *Porte-parole !* " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, il y a des sujets qui dépassent, et de beaucoup, les clivages politiques et sur lesquels la société tout entière est capable de se retrouver.

Comme vous l'avez indiqué, la date du 1er février marque un succès formidable pour la santé des Français. Elle montre que la société française n'est pas une société bloquée et que la volonté de faire en sorte que l'interdiction de fumer dans les lieux publics devienne réalité a été comprise par les Français.

Je veux aussi saluer la compréhension des fumeurs, tout comme la mobilisation des non-fumeurs sur cette question.

M. Maxime Gremetz. Interdisez l'alcool !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Nous nous sommes aperçus que cette mesure a été complètement appliquée dès le 1er février dans les lieux publics. Et, comme l'a montré à Lyon la Société française de pneumologie, un local fumeur peut être débarrassé de toute pollution du jour au lendemain.

Voilà comment nous allons pouvoir sauver des vies, comme en matière de lutte contre l'insécurité routière, conformément à la volonté du Président de la République. Je rappelle que le tabac est responsable de 66 000 décès chaque année dans notre pays et que 5 000 personnes meurent victimes de la fumée des autres.

Désormais, il n'y aura plus de fatalité, d'autant que, parallèlement à cette interdiction de fumer dans les lieux publics, il est prévu d'aider les fumeurs à s'arrêter de fumer. La semaine dernière, je me suis rendu, avec le Premier ministre, à l'hôpital de Bondy, où nous avons pu voir que le doublement des consultations de tabacologie et la prise en charge financière de l'aide à l'arrêt peuvent permettre de sauver des vies.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3233

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 février 2007